



# INTERFACE

Journal de la  
Fédération Patronale  
et Économique

N°58 - Mai 2021

## NOUVEAUX LOCAUX AU SEIN DE LA FPE-CIGA

*Depuis le début de l'année, l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois (IPVF) a pris ses quartiers dans de nouveaux locaux, mis à disposition par la FPE-CIGA au rez-de-chaussée de l'immeuble dont elle est propriétaire. Présentation de ces nouveaux espaces avec Romain Castella, Directeur de l'IPVF.*



**FPE - CIGA**  
Fédération Patronale  
et Économique

### Comment est née l'idée de ces nouveaux locaux pour l'IPVF?

**Romain Castella:** L'équipe de l'IPVF s'est agrandie ces dernières années et nous commençons à être un peu à l'étroit dans les bureaux que nous occupions à l'étage. De plus, il devenait de plus en plus important pour l'IPVF d'offrir plus de visibilité et un meilleur accès pour ses membres. La décision de La Poste de déménager, libérant ainsi les locaux du rez-de-chaussée, a été l'opportunité de démarrer ce projet. Nous sommes très reconnaissants envers la FPE d'avoir tenu compte de nos besoins et du souhait de nos membres en nous proposant cette solution.

**P.P.**  
CH - 1630 Bulle

**LA POSTE** 



## EDITO

### La Loi COVID-19 est essentielle pour les entreprises

L'agenda des votations est chargé pour le 13 juin prochain, avec cinq objets fédéraux et un cantonal. Parmi ceux-ci, le peuple devra se prononcer sur la Loi COVID-19, acceptée par le Parlement et entrée en vigueur le 26 septembre 2020. Le but de cette loi temporaire est d'encadrer formellement et légalement les mesures, notamment économiques, prises par le Conseil fédéral depuis le début de la pandémie et valables jusqu'à ce qu'elle se termine.

Le référendum a été lancé par l'association « Amis de la Constitution », qui considère que cette loi est inutile car la plupart des mesures peuvent être réglées sans passer par le droit d'urgence. Pourtant, il est évident qu'une base légale claire, encadrant l'entièreté des mesures liées au COVID-19, est loin d'être superflue ; elle est même nécessaire.

Pour les entreprises et la population touchées par la crise, cette loi est essentielle. En effet, la plupart des mesures prises par le Conseil fédéral sont financières. Cela englobe notamment les RHT, les cas de rigueur, les allocations pour perte de gain (APG), ou encore les aides ciblées pour la culture, les médias et l'événementiel. En cas de refus de la population, la loi serait abrogée le 25 septembre prochain, rendant caduques toutes les mesures prises jusqu'à présent. Même si les aides déjà versées ne devraient pas être remboursées, le Conseil fédéral n'aurait plus la possibilité d'en introduire de nouvelles. Il flotterait également une grande incertitude juridique quant aux indemnités encore en cours ou à venir au moment de l'abrogation de la loi.

À noter encore que cette loi ne concerne pas de nombreuses mesures sanitaires, telles que le port du masque, la fermeture d'établissements, la limitation des rassemblements, la vaccination ou encore le télétravail. Ces sujets sont régis par la loi sur les épidémies, qui avait été approuvée par le peuple en 2013. C'est pourquoi la majeure partie de la Loi COVID-19 concerne les aides financières aux personnes et entreprises touchées, des mesures qu'il est important de préserver en votant OUI le 13 juin prochain.

Nadine Gobet

Directrice de la FPE-CIGA



### Comment ont été choisis les équipements et le mobilier ?

La FPE nous a inclus à toutes les décisions concernant les rénovations. Il faut dire que les travaux étaient importants pour passer de guichets de poste à des bureaux et salles de conférence. Tout a été refait et il a fallu presque une année depuis la mise à l'enquête jusqu'à l'aboutissement. Pour le mobilier, nous avons opté pour des bureaux ergonomiques, préservant le bien-être et la santé de l'équipe, et en open space afin de favoriser les échanges. Quant aux nouvelles salles de conférences, elles sont équipées avec du matériel technique avancé et des outils performants pour organiser des séances et visioconférences, le but de la FPE étant à terme de pouvoir mettre ces salles à disposition de ses associations, mais aussi en location pour des tiers.



### Après plusieurs mois passés dans ces nouveaux bureaux, quel est votre ressenti ?

Nous en sommes très satisfaits, il y a une bonne ambiance de travail et du matériel à la pointe. Pour nos membres, c'est très agréable d'avoir des places de parc juste devant les locaux et de bénéficier d'un accès privilégié à nos bureaux, surtout quand ils doivent venir apporter ou chercher du matériel. Sans oublier notre nouvelle visibilité, qui permet de nous trouver rapidement.

Anaïs Bourbia

# VOTATIONS FÉDÉRALES DU 13 JUIN 2021

## Loi fédérale COVID-19

Dans le cadre des mesures de lutte contre la crise du coronavirus, le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement un projet de loi fédérale urgente, permettant de donner une légitimité parlementaire aux mesures qu'il a édictées, notamment les soutiens économiques aux entreprises et personnes impactées. Cette loi entrée en vigueur le 26 septembre 2020 est temporaire et prendra fin dès que la pandémie sera terminée. Si elle est refusée, elle sera abrogée le 25 septembre 2021.

### Position de la FPE

*La FPE recommande d'accepter cette loi fédérale.*

Arguments:

- Il est important d'avoir une base légale formelle qui entoure les mesures urgentes prises par le Conseil fédéral dans la lutte contre le COVID-19.
- La majorité des mesures édictées concerne des soutiens économiques aux entreprises et personnes impactées par la crise. Le refus de la loi entraînerait la remise en question de ces aides pourtant essentielles.

## Initiative populaire

### « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »

L'initiative demande que les paiements directs soient uniquement accordés aux exploitations agricoles qui ne recourent pas à des pesticides, qui pratiquent l'élevage sans utiliser d'antibiotiques à titre prophylactique et dont le cheptel peut être nourri avec des aliments issus de l'exploitation.

### Position de la FPE

*La FPE recommande de refuser cette initiative.*

Arguments:

- L'initiative est extrême et mettrait en danger la survie de nombreuses exploitations agricoles qui dépendent des paiements directs. Cela entraînerait une baisse de la production et donc une hausse des prix des produits locaux, ainsi que le remplacement des produits suisses par des produits importés.
- Des mesures sont déjà prises par la Confédération, ainsi que par les milieux agricoles, en faveur d'une production saine.

## Initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »

L'initiative demande l'interdiction de l'utilisation de pesticides de synthèse dans la production et la transformation de produits agricoles et dans l'entretien du territoire. L'importation de denrées alimentaires ayant été produites avec l'utilisation de pesticides de synthèse serait également interdite.

### Position de la FPE

*La FPE recommande de refuser cette initiative populaire.*

Arguments:

- Comme pour la précédente initiative, celle-ci est extrême et limiterait drastiquement les moyens de production, mettant en péril de nombreuses exploitations agricoles. Cela se répercuterait également sur les consommateurs, avec une baisse de l'offre et une augmentation des prix des denrées alimentaires.
- L'interdiction d'importation est contraire aux différents accords commerciaux passés par la Suisse, préjudicant ainsi ses relations internationales.

## Loi fédérale sur le CO<sub>2</sub>

En ratifiant l'accord de Paris sur le climat en 2017, la Suisse s'est engagée à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Cette loi propose une révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> édictée en 2011, qui ne contenait aucun objectif au-delà de 2020. Les mesures mises en place auront pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030 par rapport à son niveau de 1990 et de ne pas dépasser un réchauffement de plus de 2°C.

### Position de la FPE

*Le sujet étant partagé au sein des milieux économiques et des membres de la FPE, cette dernière a décidé de laisser la liberté de vote concernant cette loi fédérale.*

Arguments Pour:

- Il est urgent de mettre en place des mesures pour lutter contre le changement climatique et cette loi représente un bon compromis, élaboré après trois ans de discussions et négociations. Refuser la loi retarderait la protection du climat de plusieurs années.
- Les entreprises pourront se faire exonérer de la taxe sur le CO<sub>2</sub> si elles montrent qu'elles ont déjà mis en œuvre des mesures économiques visant à protéger le climat.

Arguments Contre:

- La loi est basée en grande partie sur de lourdes taxes qui devront être supportées par la population et les entreprises, notamment l'augmentation du prix de l'essence, du mazout et du gaz, ainsi que des taxes sur les billets d'avion.
- Alors que la crise sanitaire et ses conséquences économiques ne sont pas encore terminées, cette loi prêterait encore plus une partie de l'économie et des entreprises en augmentant les coûts de production et de transport.

# VOTATION CANTONALE DU 13 JUIN 2021

## Participation financière de l'Etat au capital-actions de la société blueFACTORY

Le Grand Conseil fribourgeois a accepté le 12 février dernier l'octroi de 25 millions de francs à la société blueFACTORY, soit la moitié de l'augmentation de son capital d'un total de 50 millions, afin de développer ce site dédié à l'innovation. Suite à un référendum parlementaire déposé par 28 députés, c'est le peuple fribourgeois qui devra se prononcer le 13 juin prochain.

### Position de la FPE

*La FPE recommande d'accepter la participation financière de l'Etat décidé par le Grand Conseil.*

Arguments:

- blueFACTORY est un site d'innovation important pour le canton de Fribourg et sa compétitivité, afin de créer les emplois de demain dans une époque en pleine mutation technologique.
- Le site abrite déjà 340 emplois et 55 entreprises et les futurs projets prévus seront eux aussi créateurs d'emplois et d'investissements dans les entreprises fribourgeoises.

# L'INTERVIEW DU CONSEILLER D'ETAT

Olivier Curty, Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

L'année 2020 a été compliquée pour l'économie fribourgeoise et 2021 s'annonce elle aussi pleine de défis. Retour sur la situation du canton, avec Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty.

**Interface:** De manière générale, comment le canton de Fribourg a-t-il traversé la crise jusqu'à aujourd'hui ?

**Olivier Curty:** Si je me limite à parler d'économie, je dirais que le canton de Fribourg ne s'en sort pas trop mal en comparaison intercantonale. Mais 2020 a été une année très difficile dans de nombreux secteurs, particulièrement ceux fermés sur ordre des autorités, avec de sévères conséquences pour leurs fournisseurs et producteurs. Il est d'ailleurs encore trop tôt pour tirer un bilan définitif car certaines entreprises ont été fragilisées et beaucoup dépendra de la suite des événements sur le front de la crise sanitaire cette année. Je pense toutefois que le canton de Fribourg a su agir vite, en proposant des mesures adéquates qui anticipaient des décisions fédérales parfois tardives et souvent insuffisantes en matière d'aides.



*Je pense toutefois que le canton de Fribourg a su agir vite, en proposant des mesures adéquates.*



**Comment évaluez-vous la collaboration que vous avez entretenue avec la FPE-CIGA, ainsi que son action au profit des entreprises impactées ?**

La Fédération Patronale a été et reste un partenaire incontournable de la Direction de l'économie et de l'emploi. Sa connaissance du terrain, du besoin et des difficultés des entreprises a apporté une précieuse contribution dans l'élaboration des mesures de soutien à l'économie. Elle a parfaitement joué son rôle d'interface entre le politique et l'économique, à la fois pour élaborer et implémenter les mesures décidées.

**Quel est le bilan du plan de relance fribourgeois aujourd'hui, plusieurs mois après son lancement ?**

Toutes mesures confondues, le canton a engagé quelque 94 millions de francs dans l'économie fribourgeoise depuis le début de la crise. Concernant le plan de relance en tant que tel, nous en sommes environ à 16 millions de francs sur une enveloppe de 63 millions. Il déploie donc déjà des effets très concrets, mais il est conçu pour accompagner sur la durée la relance de l'économie. Quant à l'action des bons Kariyon plus spécifiquement, grâce à l'effet levier, les deux opérations que l'Etat a menées en 2020 ont permis d'injecter 32 millions de francs au total dans l'économie de proximité. Je rappelle que le canton de Fribourg a été le premier en Suisse à proposer un plan de relance complet et opérationnel.

**Une aide importante actuellement est celle pour les cas de rigueur. Comment se situe le canton de Fribourg dans le traitement des demandes et le versement des aides ?**

Pour les cas de rigueur, nous avons anticipé et fait approuver un premier montant de 15 millions en session d'août 2020 du Grand Conseil déjà, 6 mois avant le canton de Zürich ! Ce qui nous a permis de débloquer des montants dès le mois de novembre 2020. Aujourd'hui, nous avons dépassé les 41 millions de francs versés. Cela dit, nous nous battons quotidiennement pour que la Confédération élargisse le cercle des bénéficiaires, augmente les montants pour ces aides et adapte ses conditions aux réalités du terrain. C'est un processus hélas assez lent et complexe.

**Comment voyez-vous la reprise économique du canton une fois la crise passée ?**

Nous avons la chance d'avoir un tissu économique très diversifié et résilient, et des entrepreneurs combattifs et créatifs. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont envie de reprendre au plus vite leur travail pour celles et ceux qui ont été contraints de fermer. Nous n'avons cessé d'investir pour préparer cette reprise. Que ce soit à travers le Campus de St-Aubin dédié à l'agro-alimentaire, sur le



site de Romont, ou dans le cadre du quartier d'innovation blueFACTORY, où nous souhaitons investir 50 millions dans la construction de deux bâtiments phares, avec des centaines d'emplois à la clé. Ces investissements vont profiter directement à notre économie et à nos emplois. Cela dit, cette reprise sera inégale en fonction des secteurs d'activités. Et je pense aussi que la formation continue sera un enjeu important pour permettre des requalifications et des reconversions dans des secteurs en difficultés structurelles.

**Est-ce que des enseignements ont pu être tirés pour la gestion de potentielles prochaines crises ?**

Certainement. Nous avons vécu une situation complètement inédite. La Direction de l'économie et de l'emploi a élaboré près d'une vingtaine d'ordonnances en un an, alors qu'habituellement une seule ordonnance prend plusieurs mois. Nous avons donc imaginé et rôdé des mécanismes nouveaux, dans des temps records. Il est clair que la capacité d'adaptation est devenue une vertu cardinale. Cela impose de l'écoute, de la créativité, de l'agilité pour développer des solutions à la fois simples et efficaces en mettant toujours l'humain au centre de nos préoccupations.

Anais Bourbia

# ACTU MEMBRE

## Endeavour Development

**Depuis 2006, Endeavour Development est au service des entreprises afin de leur permettre de générer et accélérer leur croissance, notamment quand leur modèle d'affaires ne fonctionne plus de manière optimale. Pour Marc Delbreil, fondateur et directeur de la société, des périodes de crise comme celle que nous vivons actuellement font partie des meilleurs moments pour innover et réfléchir sur la stratégie de l'entreprise.**

Après une formation en économie et management, Marc Delbreil a été actif dans plusieurs postes de cadre dirigeant en France et en Italie, avant d'arriver en Suisse, chez Laurastar à Châtel-St-Denis. Fort de ses années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir du savoir-faire et des boîtes à outils, il a eu l'idée de créer Endeavour Development afin de mettre ses compétences au service d'autres entreprises: « Nous sommes un générateur et accélérateur de croissance. Grâce à un diagnostic de nos clients et de leur environnement, nous trouvons des opportunités à exploiter, en utilisant les forces et les ressources de l'entreprise qui nous mandate. Cela lui permet d'avoir une croissance durable sur le long-terme, sans faire exploser les coûts. » Leurs clients sont aussi bien des start-ups que des multinationales, actives dans des secteurs très divers.

L'organisation d'Endeavour Development est très agile: « Nous avons une équipe fixe d'une quinzaine de personnes, puis nous travaillons avec des experts externes qui correspondent aux besoins pour la mission en cours. » Leur processus consiste à faire connaissance avec l'entreprise et son environnement, puis à partir du résultat attendu idéal pour faire le chemin inverse: « Nous essayons toujours de nous appuyer sur les forces du client, ainsi que sur les technologies disponibles et les opportunités existantes. Sans oublier de prendre en considération les tendances sociétales qui influencent les consommateurs sur le long-terme. » Leur but est ensuite d'apporter des concepts et outils applicables, pour que les entrepreneurs les

comprennent et les utilisent sur la durée, afin de pérenniser ces méthodes: « Une entreprise qui fait appel à nous doit être ouverte au changement et à un discours de vérité dit avec bienveillance. Car elles devront probablement sortir de leur zone de confort pour trouver de la croissance. »

Depuis le début de la crise du coronavirus, plusieurs entreprises ont déjà fait appel à Endeavour Development pour trouver des solutions et de nouvelles opportunités: « Les demandes concernent surtout leurs modèles d'affaires qu'il fallait adapter à la situation. Nous avons par exemple travaillé avec un boulanger vaudois qui a sept points de vente, afin de mettre en place du e-commerce et des services additionnels. » Pour d'autres sociétés, cela a été l'occasion de travailler sur l'innovation de leurs produits et de leurs services, ainsi qu'à la digitalisation de leur business model, ce qu'elles n'ont jamais le temps de faire en temps normal.

C'est d'ailleurs pour cette raison que Marc Delbreil considère les crises comme étant les meilleurs moments pour innover: « Dans les entreprises, et notamment les PME, la direction et le personnel sont toujours dans l'opérationnel, laissant peu de place à la stratégie. La crise que nous vivons a imposé un ralentissement forcé pour de nombreuses entreprises, ce qui peut leur permettre de réunir le personnel et de faire remonter de nouvelles idées tous ensemble. » Et la stratégie d'Endeavour Development, qui se base sur les forces existantes de leurs clients, permet également de limiter les investissements dans une période incertaine financièrement.

Toutes les crises apportent des enseignements et des opportunités: « Celle que nous vivons actuellement permet aux entreprises de prendre le temps de réfléchir à leur succès et leurs forces, à la cause de la fidélité de leurs clients. Mon espoir est que suite au COVID, les gens vont penser de façon plus sage et à plus long-terme. » Pour Marc Delbreil, il est important que les entreprises soient dans un esprit de résilience et de résistance:



Marc Delbreil, fondateur et directeur

« Je recommande toujours de lire le livre « L'art de la guerre » de Sun Tzu, dont les enseignements s'appliquent parfaitement aux entrepreneurs et chefs d'entreprise: il ne faut pas se rendre et se résigner, mais au contraire trouver les moyens de rebondir. Pour cela, il faut prendre le temps de se poser calmement, d'analyser la situation et de reconnaître vos forces. Et comme ce n'est pas un exercice facile à faire, n'hésitez pas à vous faire accompagner. De notre côté, nous sommes là pour apporter un esprit critique constructif. Car au final, notre satisfaction, c'est votre succès. »

Anaïs Bourbia

# EPAI – NOUVELLE OFFRE DE FORMATION BILINGUE

Pour la maturité professionnelle intégrée (MP1), orientation technique, architecture et sciences de la vie

La situation de ces dernières années démontre qu'un nombre relativement faible d'apprenti-e-s germanophones s'inscrivent à la MP1, orientation technique, architecture et sciences de la vie en allemand. Dès lors, face à ce constat et sis sur un territoire bilingue, la Direction de l'économie et de l'emploi et le Service de la formation professionnelle proposent une nouvelle alternative aux futur-e-s apprenti-e-s, tant germanophones que francophones.

Aussi, dès la rentrée scolaire 2021, l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) ouvrira une classe bilingue de MP1, orientation technique, architecture et sciences de la vie. Cette dernière sera proposée aux métiers dits de type technique, dont la formation initiale est dispensée sur quatre ans. Elle s'adressera aux professions suivantes :

- automaticien CFC
- charpentier CFC
- constructeur métallique CFC
- dessinateur-constructeur industriel CFC
- ébéniste CFC
- électronicien CFC
- ferblantier CFC
- géomaticien CFC
- installateur-électricien CFC
- mécanicien d'appareils à moteur CFC
- mécanicien en machines agricoles CFC
- mécatronicien d'automobiles CFC
- menuisier CFC
- polymécanicien CFC.

Le délai d'inscription, comme pour les autres filières de maturité professionnelle intégrée, est fixé au 15 juillet de l'année en cours. Pour davantage d'informations, nous vous prions de consulter le site [www.fr.ch/epai](http://www.fr.ch/epai). Des renseignements peuvent également être pris en composant le numéro du secrétariat de l'EPAI: **026 305 25 12**.

La maturité professionnelle intégrée augmente les chances de ses titulaires sur le marché du travail, ceux-ci possédant déjà deux atouts en main, à savoir un certificat fédéral de capacité (CFC) leur permettant d'exercer la profession apprise et un ticket d'entrée pour des études de type « bachelor » dans une haute école spécialisée (HES).



## BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS (BPA)

Conseil en entreprises :  
prévenir ensemble les accidents de loisirs

Prévenir les accidents de loisirs profite aux entreprises. Le BPA les aide dans cette démarche en leur offrant notamment des conseils de prévention sur mesure, répondant aux besoins de chaque entreprise.

Depuis plus de 80 ans, le BPA s'engage en faveur de la prévention des accidents non professionnels. Une équipe d'experts interdisciplinaire travaille main dans la main pour connaître les causes d'accident et développer des instruments de prévention efficaces. C'est sur ce savoir que reposent les conseils en entreprise du BPA, qui aident ses clients à utiliser les ressources dont ils disposent, afin de promouvoir la santé et la sécurité de leur personnel.

Le premier entretien avec les conseillers du BPA est gratuit, puis les conseils supplémentaires sont facturés. Les offres établies sont adaptées à chaque entreprise et les consultations se font soit sur place ou en ligne, selon les besoins.



Plus d'informations sur  
[www.bfu.ch/fr/dossiers/conseil-en-entreprises](http://www.bfu.ch/fr/dossiers/conseil-en-entreprises)  
ou par téléphone au 031 390 22 65.



## IMPRESSUM

Edition  
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction  
Anaïs Bourbia

Graphisme  
agence DEP/ART, Riaz

Impression  
media f SA - Bulle



FPE-CIGA  
Fédération Patronale  
et Économique